



## NOTE DE SERVICE

**À :** Tous les actuaires pratiquant en assurances IARD de l'Institut canadien des actuaires

**DE :** Elaine Lajeunesse, présidente  
Commission des rapports financiers des compagnies d'assurances IARD

**DATE:** Le 26 novembre 2004

**OBJET :** **Rappel concernant l'évaluation de fin d'année et l'examen dynamique de suffisance du capital (EDSC)** *Document 204070*

---

La fin de l'année approche pour la plupart des actuaires et la Commission des rapports financiers des compagnies d'assurances IARD désire rappeler à tous les membres de revoir les Règles de déontologie (Règles)<sup>1</sup> et les Normes de pratique (NP)<sup>2</sup>.

Bien que toutes les Règles et NP soient importantes, la Commission désire attirer votre attention sur les éléments suivants :

- Règles 14 à 17 – Rapports
- NP section 1600 – Travail d'un tiers
- NP section 1800 – Libellé
- NP section 2100 – Évaluation du passif des polices : Toutes branches
- NP section 2200 – Évaluation du passif des polices : Assurances IARD
- NP section 2400 – L'actuaire désigné
- NP section 2500 – Examen dynamique de suffisance du capital

De plus, dans le cadre de vos travaux d'évaluation de fin d'année et d'examen dynamique de suffisance du capital (EDSC), les notes éducatives suivantes représentent des sources importantes d'information :

- EDSC – Montant minimal du capital requis (juillet 2003)  
(<http://www.actuaires.ca/publications/2003/203060f.pdf>)

---

<sup>1</sup> <http://actuaires.ca/publications/2003/203099f.pdf>

<sup>2</sup> [http://actuaires.ca/publications/sop\\_current\\_f.html](http://actuaires.ca/publications/sop_current_f.html)

- Évaluation du passif des polices : Assurances IARD – Facteurs relatifs au passif des sinistres et au passif des primes (juin 2003) (<http://actuaire.ca/publications/2003/203051f.pdf>)
- Évaluation de la liquidation du passif des sinistres lorsque ce passif est actualisé conformément à la pratique actuarielle reconnue (mars 2003) (<http://actuaire.ca/publications/2003/203023f.pdf>)
- Examen dynamique de suffisance du capital – Assurance-vie et assurances IARD (juin 1999) (<http://actuaire.ca/publications/1999/9930f.pdf>)
- Actualisation (avril 1999) (<http://actuaire.ca/publications/1999/9917f.pdf>)

En plus des Règles, des NP et des notes éducatives, la note de service abrogée en date de novembre 1993, intitulée *Marges pour écarts défavorables compagnies d'assurances IARD*<sup>3</sup> fournit des conseils utiles pour la sélection des marges pour écart défavorable jusqu'à ce que l'Institut canadien des actuaires remplace cette note de service. Plus particulièrement, cette note de service fournit une liste des facteurs importants à considérer lors de la sélection des marges et fournit aussi des descriptions de situations de marges élevées et de marges faibles.

En dernier lieu, la Commission des rapports financiers des compagnies d'assurances IARD demeure disponible pour répondre à toutes vos questions et vos commentaires.

EL

---

<sup>3</sup> <http://actuaire.ca/publications/1993/9371f.pdf>